

FDVA 2018

Annexe : Priorités du département du Lot

Le département du Lot est un territoire rural de faible densité mais riche de plus de 4000 associations actives. Sur les 322 communes du département, une seule n'a pas d'association.

Au regard des spécificités du département, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Lot souhaite :

- Privilégier l'émergence de projets innovants qui répondent à des besoins sociaux émergents par rapport au financement du fonctionnement ;
- Pouvoir mesurer l'impact du projet sur l'évolution de l'association, du territoire ou des bénéficiaires.

- △ **Seront pris en compte les projets se déroulant dans le Lot ou bénéficiant à des personnes habitant le département.**
- △ **L'acquisition de matériel d'investissement (et donc amortissable) ne pourra pas être pris en compte.**
- △ **Une attention toute particulière sera portée sur les projets tendant à pérenniser l'activité de l'association par le développement d'un modèle économique cohérent.**
- △ **Sont prioritairement visées par l'appel à projets les associations employant au maximum 2 ETP.**

1- Les priorités repérées pour le département du Lot sont, pour ce qui concerne le financement global de l'activité :

- Une réorganisation interne de l'association ;
- Une refonte de son projet associatif ;
- Un changement d'échelle ou un élargissement de l'activité sur le territoire.

2- Pour ce qui concerne les nouveaux projets ou les nouvelles activités, les financements porteront prioritairement sur les projets visant :

- L'apport d'un nouveau service à la population ;
- La coopération entre associations ;
- L'Inscription dans une politique publique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de l'Union Européenne (dans le cadre d'un cofinancement) ;
- Le développement de l'engagement, de la participation citoyenne ;
- La prise en compte de la mixité homme femme ;
- La prise en compte de la mixité sociale ;
- Le lien intergénérationnel ;
- Le développement durable ;

- Le développement local, et celui de l'attractivité du territoire ;
- La lutte contre toute forme de discrimination.

Contact LOT

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Lot

304, rue Victor Hugo

46 000 CAHORS

Correspondant DDVA : Xavier THURIES/ ddcspp@lot.gouv.fr / 06 73 90 06 41

ou

Lionel BOURDELOIS : ddcspp@lot.gouv.fr / 06 82 49 77 41